Par Allah ! N’insistez pas lorsque vous [me] demandez [une chose] ! En effet, celui d’entre vous qui me demande [quelque chose] avec insistance et que je finis par le lui donner bien que j'y répugne, ce qu’il recevra [de moi] sera vide de toute bénédiction.

Abû ‘Abd ar-Rahmân Mu’âwiyah ibn Abî Sufyân relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Par Allah ! N’insistez pas lorsque vous [me] demandez [une chose] ! En effet, celui d’entre vous qui me demande [quelque chose] avec insistance et que je finis par le lui donner bien que j'y répugne, ce qu’il recevra [de moi] sera vide de toute bénédiction. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Mu’âwiyah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit les demandes pressantes. C'est à dire : N’exagérez pas ! N'insistez pas ! Quiconque fait une demande pressante insiste à son sujet, et cette insistance enlève la bénédiction de la chose donnée. Ensuite, il a juré qu'aucun d'entre eux ne lui demandait quelque chose en insistant, au point qu'il finisse par la lui donner contre sa volonté, sans que la bénédiction ne soit ôtée de cette chose donnée ; ceci en raison de l'importunité de la demande.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3580